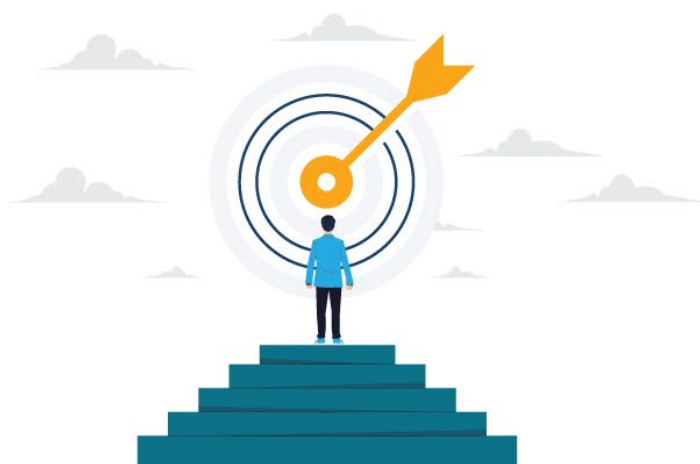


Fiche d'Information

Maladies Rares



Tests génétiques

Version 1 - mai 2026

Ces droits sociaux sont applicables uniquement aux personnes affiliées au système de sécurité sociale luxembourgeois.


Les droits et procédures décrites peuvent différer selon que vous êtes résident ou non-résident.

Situation : Vous avez une suspicion de maladie rare génétique, on vous a recommandé de faire un test génétique. Comment faire au Luxembourg ?


Un test génétique doit toujours être prescrit par un médecin spécialiste et vous serez éventuellement orienté vers une consultation de génétique médicale.

Les institutions compétentes :

Pour faire des tests génétiques au Luxembourg, vous pouvez vous adresser :

- au **Centre national de Génétique (NCG) au Laboratoire national de Santé (LNS)**
 <https://lns.lu/departement/genetique/genetique-clinique/>
- à un médecin généticien libéral

Les documents nécessaires :

- Ordonnance d'un médecin spécialiste obligatoire
- Rapport détaillé de vos symptômes
- Les résultats des tests génétiques de vos membres de famille (si la maladie génétique est connue dans votre famille)
- Si vous vous adressez au LNS : le formulaire de contact rempli :
 <https://lns.lu/wp-content/uploads/2024/08/clingen-as1-for-02564-fra-formulaire-prise-de-contact-v1-a-id-10197i.pdf>

Le paiement :

Vous recevrez une facture du généticien pour la consultation que vous devrez payer et ensuite demandez un remboursement à la Caisse Nationale de santé (CNS). La CNS remboursera 100% pour les enfants et 88% pour les adultes.

Les différents forfaits :

- Conseil génétique sans test génétique : 513,50 € (au 01.01.2026)
- Conseil génétique avec test génétique (pris en charge par le LNS) : 638,10 € (au 01.01.2026)

Situation : Vous êtes suivi par un centre de références médical à l'étranger qui vous prescrit un test génétique.

Si vous devez faire un test génétique à l'étranger, il faut préalablement demander une autorisation de transfert à l'étranger (S2 -> voir notre fiche d'information sur les traitements à l'étranger)

 <https://cns.public.lu/fr/assure/droits-demarches/protection-sociale-etranger/soins-programmes-etranger.html>

Ceci vous évite de devoir avancer les frais et couvre aussi bien le test génétique que la consultation de médecine génétique. Il se peut que vous ayez quand même des surfacturations non prises en charge par la CNS.

Si vous effectuez une consultation en génétique avec ou sans analyse génétique en dehors du cadre du S2, la CNS rembourse un forfait de maximum 704€ (au 01.04.2026) à condition de présenter la facture originale et détaillée et une ordonnance médicale préalable (datée avant le test).

Les informations contenues dans cette fiche sont fournies à titre purement indicatif et ne constituent pas un conseil juridique. Elles reflètent la réglementation en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer. Notre association ne saurait être tenue responsable de toute décision prise sur la base de ces informations.